

## SOUSCRIPTION POUR LA CHARTREUSE DE BONNEFOY

La chartreuse de Bonnefoy est un monument emblématique de la Montagne Ardéchoise.

Fondée dans la seconde partie du XII<sup>ème</sup> siècle par les chartreux sur des terres données par un seigneur du Mézenc, elle fut l'une des premières abbayes fondées sur ces hautes terres au climat rude et elle est aussi la plus élevée de toutes les abbayes de l'Ordre.

Récemment mise en lumière dans le cadre du parcours artistique du « Partage des Eaux » avec l'oeuvre de Stéphane Thidet « De l'autre côté », elle n'en subit pas moins les outrages du temps et des travaux de maçonnerie sont nécessaires à sa préservation et à son accès au public.

La municipalité du Béage, qui en est propriétaire, lance une souscription avec la Fondation du Patrimoine afin de réaliser des travaux d'urgence.

Dé-végétalisation des murs, rejointoiement au mortier de chaux, reconstruction partielle de pans de murs afin de rendre à nouveau accessible la nef...

La tâche est grande et la mairie du Béage compte sur la générosité des passionnés de Patrimoine pour l'aider dans cette tâche !

Et, pourquoi pas, ouvrir ses sublimes caves voûtées parfaitement conservées, mais dont l'accès doit être aménagé et sécurisé ?

Pour soutenir ce projet, vous avez deux options :

- Souscrire en ligne directement sur le site de la Fondation du Patrimoine : <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/la-chartreuse-bonnefoy-a-le-beage>

- Télécharger le dépliant de souscription et le renvoyer directement à la Fondation du Patrimoine avec votre chèque: <https://www.lebeage.fr/wp-content/uploads/2019/05/bulletin-de-souscription-chartreuse-002.pdf>

La Fondation du Patrimoine est une fondation reconnue d'utilité publique. À ce titre, elle peut délivrer des reçus fiscaux afin de déduire une grande partie des dons effectués de :

- l'Impôt sur le revenu,
- l'Impôt sur les sociétés,
- ou encore l'impôt sur la fortune immobilière.